



Décembre 2018

COP 21

Périscolaire : Noël

Panneau lumineux

Contournement EST

Recensement national

Filo'r

Elections européennes 2019

Rappel : horaires d'ouverture de la mairie





Panneau lumineux

Dans le cadre de la COP 21 et afin de réduire la consommation de papier, un panneau lumineux a été installé à l'entrée du parc du château pour vous informer de la vie communale.

Des versions en format papier du bulletin seront à votre disposition aux points de distribution suivants : la mairie, la garderie scolaire, la bibliothèque, la boulangerie ainsi que le bar-tabac.

Pour recevoir le bulletin municipal par courrier électronique, nous vous invitons à nous laisser votre adresse mail à : contact@mairie-ymare.fr

Périscolaire : Noël

Les enfants assisteront au spectacle de Noël, offert par la municipalité, le **vendredi 21 décembre** dans l'enceinte du groupe scolaire. Le repas de Noël aura également lieu à cette date. Vous pourrez retrouver le programme de la journée sur notre site internet, [rubrique enfance / jeunesse](#).

Les vacances scolaires débuteront le **vendredi 21 décembre** au soir et la reprise aura lieu le **lundi 7 janvier 2019**.

Joyeux Noël !



NON ! AU PSEUDO CONTOURNEMENT EST

Alizay
village solidaire

AUTOROUTE A133-A134

ZONE NATURA 2000

DÉBAT public

jeudi 13 décembre
18h30
Espace <<Les Alisiers>>

Filo'r

Le transport à la demande se simplifie. Rendez-vous sur www.reseau-astuce.fr ou au 0 800 649 649 pour vous informer ou vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire **un mois** à l'avance ou **la veille** du déplacement avant 19h.

Avec l'application Filo'r, visualisez le véhicule à l'approche, prenez connaissance du numéro du véhicule et du temps d'attente.

Recensement national

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2002** doivent se rendre en mairie avant le **28 Décembre 2018**, munis du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours,
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Vous pouvez dès à présent faire votre recensement sur internet à l'adresse suivante : MAJDC.FR



Elections européennes 2019

A compter du **1^{er} janvier 2019**, avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales toute l'année en mairie ainsi que sur internet.

Pour voter aux élections européennes du **26 mai 2019**, la date limite d'inscription est fixée au samedi **31 mars 2019**.

Pour l'inscription, une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois seront nécessaires.



*La municipalité vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin
d'année !*



Rappel : horaires d'ouverture de la mairie

Depuis le **1^{er} Octobre 2018**, la mairie est ouverte :

- Le mardi de 14h à 19h
- Le mercredi de 9h à 12h
- Le vendredi de 14h à 17h30

M. le Maire reçoit sur rendez-vous. M. & Mmes les Adjointes, Mme Bance, Adjointe à l'Action sociale, sur rendez-vous.

Contact

Tél. 02.35.79.12.72

Fax 02.35.79.24.57

contact@mairie-ymare.fr

www.mairie-ymare.fr

Fermeture Mairie

Mercredi 26 Décembre 2018

Et

Mercredi 2 Janvier 2019

La mairie sera fermée au public.